

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 12 décembre 2017

Président : HUMBERT Joël

Excusés : BRIGUET Frédéric, DECOTIGNIE Emma, LIECHTI Pierre Georges, MAEUSLI Rodolphe, PRUDHOMME Catherine, RAUCH Sophie, SAVINI Amintore, VENTURELLI Claudio, WIRTHS Damien

Absents : ARNESANO Serge, GYGAX Frédéric, MERCURI Salvatore, PACHE Jacques, SAVOYEN Laurent

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation pour le PSIG de Mme Veronica Sanchis Saugy, en remplacement de Mme Danielle Martin, démissionnaire.
- 6) Préavis 17/2017 « Budget 2018 ».
- 7) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

M. Joël Humbert, Président, salue la présence du public.

Le Président indique avoir reçu le 6 novembre dernier une pétition de M. Marc Duvoisin dite « Sentier du Ministre ». Après consultation du SCL, cette pétition a été transmise à la Municipalité comme objet de sa compétence. M. Joël Humbert, Président, en fait lecture, pour information conformément aux articles 142 et suivants du Règlement du Conseil communal.

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec une abstention.

1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

Le Président indique que le 14 décembre 2017 l'assemblée est invitée à une séance d'information pour la fête des 300 ans de la naissance de J.-Philippe Loys de Cheseaux qui aura lieu les 4 et 5 mai 2018. Des informations seront données en cours de séance par la Municipalité.

M. Joël Humbert, Président, indique que les prochaines votations sont prévues pour le 4 mars 2018 et porteront sur l'arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021, ainsi que sur l'initiative populaire du 11 décembre 2015 « oui à la suppression des redevances radio et télévision – initiative NO Billag ».

Le Président informe l'assemblée des activités auxquelles il a participé depuis le dernier conseil, à savoir :

- pose de la 1^{ère} pierre du Centre sportif de Malley suivi de la Signature de la convention d'actionnaires ;
- journée en forêt du Conseil communal,
- exposition des 50 ans de Lausanne-Région,
- martelage, en présence du Préfet,
- première séance de la CoGes avec lecture de l'art. 76 du règlement du CC – Droit d'investigation et secret,
- conférence sur les Cyber-risques,
- séance de réponses aux questions de la Municipalité à la Cofin sur le budget 2018,
- journée sur le harcèlement organisée par Lausanne-Région sous la houlette de notre Municipal, Serge Sandoz,
- visite annuelle du Préfet qui a salué le bon fonctionnement du Conseil communal, la bonne relation avec la Municipalité et qui va s'occuper de trouver une solution pour les vacances au Conseil communal par manque de viennent ensuite et
- exercice final du SDIS à Cheseaux, ainsi qu'au repas qui a suivi.

Le Président rappelle les dates des séances du Conseil pour 2018.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, excuse l'absence de M. Serge Sandoz, Municipal, qui arrivera en cours de séance.

Le Syndic, précise que la séance d'information pour la fête des 300 ans de la naissance de J.-Philippe Loys de Cheseaux dont a fait mention le Président aura lieu le 14 décembre à 19 :00 à la salle de conférence de la Maison de commune ; toutefois, celle-ci est destinée en premier lieu aux sociétés locales.

M. Louis Savary, Syndic, rappelle que le secteur d'abatage de l'entreprise Bell va être supprimé définitivement à la fin de cette semaine. Les cinq collaborateurs communaux ont été partiellement replacés, parmi les quatre contrôleurs des viandes deux ont retrouvé du travail et les deux derniers sont en recherche d'emploi. C'est une page qui se tourne pour Cheseaux, car ce secteur avait été établi en 1980 par M. Georges Vulliamy. L'entreprise Bell conserve les unités de fabrication de charcuterie qui vont se développer, il y a aura une extension de la chaîne de fabrication. Bell et l'entreprise Coop ne vont pas laisser tomber ce site ; d'autres affectations seront trouvées pour les locaux disponibles. Pour rappel, le Syndic précise qu'il y a encore un abattoir à Cheseaux à la boucherie Grandjean qui fonctionne une fois par semaine ; un contrôle des viandes a été mis en place.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, précise que le Sentier du Ministre a été refait. Les démarches de la Municipalité se sont croisées avec la pétition déposée par M. Marc Duvoisin.

Mme Jacqueline Dieperinck, Municipale, signale que le concierge du Collège Derrière-la-Ville, M. Olivier Desarzens, est en arrêt maladie depuis deux ans et ne pourra pas reprendre le travail. Une convention a été signée avec l'intéressé pour qu'il puisse quitter la place de travail ainsi que son logement. Aucun remplacement n'est effectué pour l'instant, une étude devant être faite pour savoir si la charge de travail peut être répartie entre les concierges restants.

M. Etienne Fleury, Municipal, indique que l'enquête publique concernant les constructions et la rénovation du restaurant de la Gare et de l'ancienne forge s'est terminée le 3 décembre ; aucune opposition n'a été formulée. Les travaux débuteront le premier trimestre 2018. En ce qui concerne le Club house du tennis les travaux ont commencé comme prévu à la fin novembre et devraient se terminer fin mars pour l'intérieur et début avril pour l'extérieur.

4) Informations régionales

Mme Anne Pécoud indique que le 24 octobre dernier une petite délégation de la Cari a participé aux 50 ans de Lausanne-Région. Le journal retraçant les 50 ans d'activité de Lausanne Région a été transmis avec les documents de la présente séance. La Cari se réunira en janvier 2018 pour décider du sujet de son rapport 2018.

5) Assermentation pour le PSIG de Mme Veronica Sanchis Saugy, en remplacement de Mme Danielle Martin, démissionnaire

Le Président indique que le PSIG présente Mme Veronica Sanchis Saugy et demande à l'intéressée de se présenter.

Mme Veronica Sanchis informe habiter depuis 2010 à Cheseaux, elle a un enfant de 11 ans. Elle se dit intéressée à participer à tout ce qui se passe à Cheseaux et à pouvoir apporter sa contribution personnelle.

Le Président procède à son assermentation.

6) Préavis 17/2017 « Budget 2018 »

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Paul Bruand précise qu'en page deux, sous le paragraphe « abattoirs » à la deuxième ligne il faut lire : « puisque celui-ci était équilibré par la Maison Bell » et non par le Canton ; cette modification ne change en rien le contenu de la conclusion. Il fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter le budget tel que présenté et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Joël Humbert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, sur le fonds et ensuite chapitre par chapitre.

M. Louis Savary, Syndic, donne les informations suivantes :

- Le budget de fonctionnement 2018 présente un excédent de revenu de CHF 81'800.00. Il a été basé sur un faible accroissement de population d'environ vingt habitants et marque une continuité par rapport aux comptes 2016 et au budget 2017.
- Les recettes ont été estimées de manière prudente sur la base des données d'août 2017, auxquelles ont été appliquées les recommandations de calcul fournies par l'Etat. Cela a conduit la Municipalité à inscrire au budget, pour l'impôt sur le revenu, un montant très semblable à celui du budget 2017. Il en est de même pour le montant de l'impôt sur la fortune.
- Les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales sont pratiquement identiques au budget 2017 et inférieurs aux comptes 2016. Ils ont été estimés en fonction des acomptes 2017 qui tiennent déjà compte de la réduction du taux de l'imposition du bénéfice de 8.5 à 8 % décidée par le Canton pour l'exercice 2017. La participation à l'imposition des travailleurs a été estimée en forte diminution du fait de la baisse d'activité des entreprises employant ces forces de travail
- Le service vétérinaire de Bell sera fermé à la fin de l'année 2017. Pour 2018, cela provoque une diminution des charges salariales et des remboursements de tiers de l'ordre de CHF 730'000.00. La suppression de l'abattage chez Bell a aussi comme conséquence une consommation et une épuration des eaux moindre. D'où une diminution des produits et des charges du compte égouts et épuration d'environ CHF 200'000.00. Si on enlève l'impact de la suppression du service vétérinaire dans la comparaison, les charges courantes sont semblables à 1 % à celles du budget 2017 et des comptes 2016.

- Les charges péréquatives – péréquation entre les communes, facture sociale et réforme policière – ont été calculées sur la base des recettes fiscales prévues au budget 2018 et non sur les acomptes donnés par l'Etat qui se fondent sur les résultats 2016. L'estimation ainsi obtenue montre que la commune devrait s'acquitter d'un montant supérieur d'environ CHF 300'000.00 au montant estimé dans le budget 2017.
- La marge d'autofinancement est d'environ 1,7 million. Elle permettra de couvrir le montant des dépenses d'investissement planifiées pour 2018, sous réserve des investissements prévus pour le projet du Châtelard.

En conclusion, M. Louis Savary, indique que la Municipalité serait heureuse que le soutien du Conseil soit apporté au budget 2018 tel que présenté et reste à disposition pour d'éventuelles questions.

La parole n'étant pas demandée, le Président ouvre la discussion chapitre par chapitre.

M. Hanspeter Guggenbühl intervient au chapitre 35 « bâtiments » et demande à la Municipalité si à la position « refuge » les CHF 45'000.00 d'entretien budgétés prennent en compte le changement de la cheminée existante.

M. Louis Savary, Syndic, répond que les CHF 45'000.00 seront consacrés au remplacement de l'éclairage et de la pose de panneaux solaires.

M. Hanspeter Guggenbühl pour sa part signale qu'il serait intéressant de changer cette cheminée car elle chauffe plus l'environnement que l'intérieur et ne répond pas aux normes de sécurités actuelles. Dans ce sens il dépose un amendement au budget sur le chapitre 354 3141 « domaines et bâtiments – refuge – entretien des bâtiments », dont le texte est le suivant : *« prévoir CHF 25'000.00 pour le remplacement de la cheminée existante par un autre chauffage à bois. Par exemple, un fourneau à catelle, un poêle à bois ou une cheminée avec un foyer fermé ».*

M. Jean-Luc Matthey intervient concernant le plan d'investissement 2018-2022 et demande des précisions concernant les remplacements des divers véhicules pour un montant de CHF 740'000.00.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, indique ne pas avoir l'inventaire exact, mais il y a trois véhicules principaux à changer dont le Mercedes avec la grue, le véhicule de déneigement « Reform » et le véhicule de la déchetterie.

Le Président fait passer au vote l'amendement de M. Guggenbühl qui est accepté dans un premier temps, puis annulé suite à la remarque de Mme Christiane Rihs sur le fait qu'il n'y a pas eu de débat au sujet de cet amendement. Le Président remercie Mme Rihs de sa juste remarque, ouvre alors le débat et précise que l'amendement sera revoté après les débats.

Mme Christiane Rihs ne comprend pas le but de cet amendement ; le but est-il d'ajouter ce montant au budget ou est-ce de procéder au changement.

M. Louis Savary, Syndic, tient à préciser que si le montant est ajouté au budget, la Municipalité étudiera le changement sollicité.

M. Antoine Muller indique que le montant lui paraît élevé et la méthode le dérange quelque peu ; la Municipalité devrait prendre le temps d'étudier le projet et contacter les entreprises nécessaires. Pour sa part il est opposé à l'amendement autant sur l'articulation du montant que sur la méthode.

M. Louis Savary, Syndic, précise que de toute manière des spécialistes seront consultés si l'amendement est accepté. Le montant peut paraître élevé mais ce n'est pas une obligation de tout dépenser.

Mme Martine Lob tient à souligner que si ce montant n'est pas au budget, la Municipalité devra demander une rallonge le moment venu.

Mme Christiane Rihs veut être certaine que si nous acceptons cet amendement, la cheminée ne serait remplacée que si cela est nécessaire.

M. Louis Savary, Syndic, précise qu'il s'agit d'une transformation selon l'amendement.

M. Emile Joyet souligne qu'il ne faut pas attendre de faire une transformation quand notre refuge aura brûlé ; mais à son avis c'est une compétence communale.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote concernant l'amendement.

- **L'amendement est accepté à l'unanimité moins 7 abstentions et 3 avis contraire.**
- **Le préavis 17/2017 est accepté à l'unanimité.**

7) Divers et propositions individuelles

M. Jean-Luc Matthey fait part de plusieurs observations au sujet de quatre places de parc créées cet automne sur la route de Lausanne, direction Romanel, à la hauteur de l'ancien poste de gendarmerie. Mais avant d'aborder ces observations, il pose la question de savoir si ces quatre places ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique car il n'a rien vu sur le site de la Camac. Quatre points semblent problématiques à son avis :

- Premièrement - elles empêchent les automobilistes de se croiser sur une distance d'environ 100 mètres ce qui provoque des problèmes de circulation indéniables alors que cet axe de sortie est vital pour résorber une partie du trafic pendulaire.
- Deuxièmement – créant des embouteillages lors des heures de pointe, elles ont eu pour effet de déplacer la circulation sur la rue de la Mèbre engendrant par la même occasion une congestion du rond-point direction Romanel, retardant d'autant plus la fluidité du trafic sur la route de Lausanne. Bref, c'est le serpent qui se mord la queue. Pour remédier à cet inconvénient, quatre gendarmes-couchés ont vu le jour sur la rue de la Mèbre pour inciter les automobilistes à renoncer à cette voie d'évitement. Il serait curieux de savoir ce que pensent les habitants automobilistes du quartier de cette initiative et si le coût de plusieurs milliers de francs en valait vraiment la chandelle. Là également, la question se pose de savoir si ces quatre gendarmes-couchés ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique ?
- Troisièmement – de par leur emplacement, les deux places de parc situées devant le passage pour piétons, quand on vient de Cheseaux direction Romanel, bouchent quand elles sont utilisées quelque peu la vue sur ce même passage pour piétons. C'est d'autant plus patent s'il s'agit d'enfants de petite taille. Autre constat est le fait que les automobilistes se concentrent sur la possibilité ou non de passer sur les 100 mètres où il est impossible de se croiser et mettent inconsciemment la présence du passage pour piétons au second plan. La sécurité pour les piétons est diminuée à cause des éléments perturbateurs que constituent ces deux places de parc, ce qui est regrettable.
- Quatrièmement – pourquoi diable créer quatre places de parc non payantes et ne répondant à aucun besoin alors que le parking payant en face du Galion, nouvellement aménagé pour plusieurs centaines de milliers de francs, regorge lui de places de parc libres. Ces quatre places font concurrence et sont donc contreproductives.

Conscient qu'il est important de faire ralentir les automobilistes sur ce tronçon, il est tout à fait normal de prendre des mesures dans ce sens, mais pas en créant des nuisances empirant la situation. Fort des arguments que M. Jean-Luc Matthey vient d'évoquer, il formule le vœu que la Municipalité supprime sans tarder ces quatre places de parc, problématiques et inutiles, et ajoute à leur place d'autres bacs à fleurs. Les automobilistes auront alors juste la place de se croiser, comme sur la route d'Yverdon devant l'office de Poste, mais ralentiront de toute façon par crainte de rayer leur belle voiture. Le but sera ainsi atteint.

M. Louis Savary, Syndic, signale que ces quatre places ont été mises avant tout dans le but de modérer le trafic ; le seul objectif est de diminuer la fluidité. Une autre raison existe pour diminuer la vitesse, car une étude d'assainissement du bruit routier a été faite et si la route de Lausanne est maintenue à 50 km/heure, il aurait fallu installer un mur antibruit. Voilà pourquoi des places de parc ont été créées en lieu et place des bacs à fleurs. Ces places n'ont pas été mises à l'enquête mais ont fait l'objet d'une publication. La circulation à la route de Lausanne devenant plus difficile, les automobilistes tentent de passer par la rue de la Mèbre, raison pour laquelle les gendarmes-couchés ont été installés. Cette situation sera maintenue quelques temps et une étude sera effectuée dans quelques mois pour voir si des changements sont faits.

M. Antoine Müller précise qu'en sa qualité de piéton il est pour la politique de la modération du trafic.

M. Antoine Müller intervient suite à un reportage sur la RTS portant sur une enquête concernant les salaires des syndicats et des maires de la Suisse romande. De ce fait, il a consulté le site en question et il s'avère que notre commune figure parmi celles n'ayant fourni aucune réponse. Est-ce que la Municipalité a bien été interrogée et dans l'affirmatif pourquoi n'y a-t-elle pas répondu ? Sur le principe M. Antoine Müller est pour la transparence et cela ne donne pas une bonne image de notre village de ne pas y avoir donné suite.

M. Louis Savary, Syndic, indique que personnellement il n'a reçu aucune demande de renseignement.

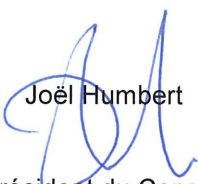
M. David Hofstetter intervient concernant le trafic, notamment la diminution du trafic sur la rue de Lausanne avec une augmentation sur la rue de la Mèbre. Habitant le Bouzenet, il utilise la sortie du chemin de la Scie où il y a une très mauvaise visibilité ; il invite la Municipalité à trouver une solution ; de plus, une fois passé le dernier dos d'âne les conducteurs ont tendance à accélérer et c'est dangereux.

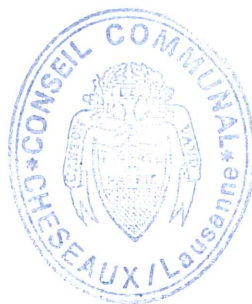
M. Louis Savary, Syndic, précise que la Municipalité en prend note.

M. Hanspeter Guggenbühl remercie le Conseil et la Municipalité concernant le préavis permettant la création du nouveau club-house du Tennis Club. Dès la fin des travaux tous les membres du Conseil seront invités à l'inauguration.

M. Emile Joyet signale que le 4 décembre 2017, une compagnie de M109 a passé la nuit à Cheseaux ; il remercie la Municipalité.

M. Louis Savary, Syndic, remercie pour le temps consacré au Conseil communal, aux différentes commissions et souhaite des bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée.


Joël Humbert
Président du Conseil




Patricia Alvarez
Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21 :30
Cheseaux, le 17 décembre 2017

Prochaines séances :
Mardi 6 mars 2018,
Mardi 1er mai 2018,
Mardi 19 juin 2018,
Mardi 2 octobre 2018,
Mardi 6 novembre 2018 et
Mardi 11 décembre 2018